

Un produit d'AXA dans la tourmente

L'association Investor Protection a l'intention d'intenter une action en justice contre Twinstar, un produit commercialisé par Axa. Chez Axa, on réagit avec sérénité.

Twinstar Today, un produit d'assurance-vie commercialisé par Axa en Belgique à partir de 2007, pourrait prochainement faire l'objet d'une action en justice. Tel est en tout cas le message délivré vendredi par Albert Biebuyck, responsable d'Investor Protection, assisté dans son combat par l'avocat Christophe Steyart (Joyn Legal).

Tromperie?

À l'époque, le produit présenté comme totalement novateur, a tout pour séduire, explique Albert Biebuyck. Lors de sa campagne de publicité, Axa met en avant les avantages de ce produit relevant de la branche 23 des produits d'assurance. "On insiste sur le revenu complémentaire payé à vie et sur la possibilité de retirer le capital investi à tout moment", précise-t-il encore. "Lors de sa communication, Axa n'évoque jamais aucun risque et on n'aborde jamais le scénario du marché défavorable", explique encore Albert Biebuyck, avant de préciser que si le marché était défavorable, le capital était grignoté.

Ce qui selon Albert Biebuyck et l'avocat Christophe Steyart n'a jamais été signalé aux investisseurs. Pour les deux hommes, il y a clairement communication lacunaire et trompeuse. "Cela devient une machine infernale qui fait que, progressivement, votre capital va aller à zéro", explique encore Albert Biebuyck.

Au final, des investisseurs se sont retrouvés avec un capital ramené à 60% de sa valeur initiale et avec des rentes mensuelles ponctionnées dans ledit capital sans qu'ils n'aient été mis au courant de cette situation.

Pour un produit analogue commercialisé par la France, AXA a été plus clair dans son descriptif, ont encore précisé les deux hommes. Sur la page d'accueil du site français dédié à ce même type de produit, on peut lire: "Vous bénéficierez d'un montant minimum de compléments de ressources prélevé sur le capital versé".

Fort de ces constatations, Investor Protection, assistée de Christophe Steyart, entend introduire une action en justice dès la rentrée judiciaire, en septembre. L'idée est de réclamer le remboursement du capital et la poursuite du contrat sans prélèvement du capital.

D'après les premières estimations des deux hommes, des centaines de clients pourraient avoir investi jusqu'à 100 millions d'euros dans les produits Twinstar. Ce chiffre sera encore à affiner. Aujourd'hui, Twinstar n'est plus commercialisé.

"Sur la base de ce qui précède, nous estimons qu'il y a publicité trompeuse. En Belgique, on ne dit jamais que les revenus composant la rente mensuelle vont être puisés dans le capital", a précisé Christophe Steyart.

"Il y a tromperie sur toute la ligne et on mène le client en bateau", a encore estimé Albert Biebuyck.

Du côté d'Axa, on réagit avec sérénité. "Quand on lance un produit, il est conforme aux normes du moment", précise le porte-parole avant d'expliquer que des fiches d'informations "claires et transparentes" ont été remises aux clients par des agents ou des courtiers.